

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
1048

1991

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1995-10

Amendement 1

**Appareils auxiliaires pour lampes –
Condensateurs destinés à être utilisés dans les
circuits de lampes tubulaires à fluorescence et
autres lampes à décharge –**

Prescriptions générales et de sécurité

Amendment 1

**Auxiliaries for lamps –
Capacitors for use in tubular fluorescent and
other discharge lamp circuits –**

General and safety requirements

© CEI 1995 Droits de reproduction réservés — Copyright – all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

D

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 34C: Appareils auxiliaires pour lampes, du comité d'études 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
34C/308/FDIS	34C/336/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Titre

Remplacer le titre existant par le nouveau titre suivant:

Appareils auxiliaires pour lampes –

Condensateurs destinés à être utilisés dans les circuits de lampes tubulaires à fluorescence et autres lampes à décharge –

Prescriptions générales et de sécurité

Page 12

4 Généralités sur les essais

Supprimer, à la page 14, la note 1 et la remplacer par la nouvelle note 1 suivante:

1 Une «construction identique» inclut le même matériau diélectrique, la même épaisseur de diélectrique, le même type de boîtier (métal ou plastique), la même famille générique de matière de remplissage ou de liquide d'impregnation, le même type de dispositif de sécurité et le même type de métallisation (par exemple zinc ou aluminium).

Page 24

13.1 Essai sous tension élevée entre bornes

Supprimer le premier et le second alinéa de ce paragraphe et les remplacer par les deux nouveaux alinéas suivants:

Les condensateurs non autorégénérateurs doivent supporter, à température ambiante, une tension d'essai alternative de $2,15 U_n$ appliquée entre les bornes pendant une durée de 60 s.

Les condensateurs autorégénérateurs doivent supporter, à température ambiante, une tension d'essai alternative de $2 U_n$ appliquée entre les bornes pendant une durée de 60 s.

Au Japon et en Amérique du Nord, les condensateurs autorégénérateurs doivent supporter à température ambiante, une tension d'essai alternative de $1,75 U_n$ appliquée entre les bornes pendant une durée de 10 s.

FOREWORD

This amendment has been prepared by sub-committee 34C: Auxiliaries for lamps, of IEC technical committee 34: Lamps and related equipment

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
34C/308/FDIS	34C/336/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

Title

Replace the existing title by the following new title:

Auxiliaries for lamps –

Capacitors for use in tubular fluorescent and other discharge lamp circuits –

General and safety requirements

Page 13

4 General notes on tests

Delete, on page 15, the existing note 1 and replace it by the following new note 1:

1 The "same construction" is that which is declared by the manufacturer to be the same dielectric material, the same dielectric thickness, the same type of case (metal or plastic), the same generic family of filler or impregnating liquid, the same type of safety device and the same type of metallization (e.g. zinc or aluminium).

Page 25

13.1 High-voltage test between terminals

Delete the first and second paragraphs of this subclause and replace them by the following new paragraphs:

Non-self-healing capacitors shall withstand, at room temperature, an a.c. test voltage of $2,15 U_n$ applied between terminals for a period of 60 s.

Self-healing capacitors shall withstand, at room temperature, an a.c. test voltage of $2 U_n$ applied between terminals for a period of 60 s.

In Japan and North America, self-healing capacitors shall withstand, at room temperature, an a.c. test voltage of $1,75 U_n$ applied between terminals for a period of 10 s.

Page 26

13.2 Essai sous tension élevée entre bornes et boîtier

Remplacer le premier alinéa de ce paragraphe par le nouvel alinéa suivant:

Chaque condensateur doit supporter, à 50 Hz ou 60 Hz selon le cas, la tension d'essai alternative suivante pendant une durée de 1 min.

<i>Tension assignée du condensateur</i>	<i>Tension d'essai</i>
Jusqu'à 250 V inclus	2 000 V efficace
Supérieur à 250 V	2 500 V efficace

Page 30

16 Essai d'autorégénération

Supprimer à la page 32, le troisième alinéa du paragraphe «Préconditionnement» et le remplacer par le nouveau texte suivant:

La tension doit être réduite à 0,8 fois la valeur à laquelle la cinquième perforation s'est produite ou à 0,8 fois $2,15 U_n$, selon la plus basse des deux, et elle doit être maintenue pendant 10 s.

Ajouter, après le septième alinéa, le nouveau texte suivant:

Les condensateurs sont considérés comme ayant passé avec succès les essais si la variation de la capacité avant et après l'essai n'est pas supérieure à 0,5 %.

Page 34

17.1.1 Préparation pour le conditionnement

Supprimer le deuxième alinéa de ce paragraphe et le remplacer par le nouveau texte suivant:

Pour les condensateurs jusqu'à 250 V inclus, le conditionnement sous courant alternatif doit être effectué à une température d'essai de $(t_c + 10)^\circ\text{C}$. Une tension alternative de $1,25 U_n$ doit être appliquée pendant 500 h.

La variation de la capacité mesurée avant et après l'essai ne doit pas être supérieure à 10 %.

Pour les condensateurs au-dessus de 250 V, le conditionnement sous courant alternatif doit être effectué à une température d'essai de $(t_c + 10)^\circ\text{C}$. Une tension alternative de $1,25 U_n$ doit être appliquée pendant 2 000 h.

La variation de la capacité mesurée avant et après l'essai ne doit pas être supérieure à 5 %.

Page 27

13.2 High-voltage test between terminals and container

Replace the first paragraph of this subclause by the following new paragraph:

Each capacitor shall withstand at 50 Hz or 60 Hz, as appropriate, the following a.c. test voltage for a period of 1 min.

Capacitor rated voltage	Test voltage
Up to and including 250 V	2 000 V r.m.s.
Greater than 250 V	2 500 V r.m.s.

Page 31

16 Self-healing test

Delete, on page 33, the third paragraph of the subclause "Pre-conditioning" and replace it by the following new text:

The voltage shall be decreased to 0,8 times the value at which the fifth clearing occurs or 0,8 times $2,15 U_n$ whichever is lower and maintained for 10 s.

Add after the seventh paragraph, the following new text:

The capacitors shall be deemed to have passed the test if the change of capacitance measured before and after the test is not greater than 0,5 %.

Page 35

17.1.1 Preparation for conditioning

Delete the second paragraph of this subclause and replace it by the following new text:

For capacitors up to and including 250 V, the a.c. conditioning shall be performed at a test temperature of $(t_c + 10)^\circ\text{C}$. An a.c. voltage of $1,25 U_n$ shall be applied for 500 h.

The change of capacitance measured before and after the test shall not be greater than 10 %.

For capacitors over 250 V, the a.c. conditioning shall be performed at a test temperature of $(t_c + 10)^\circ\text{C}$. An a.c. voltage of $1,25 U_n$ shall be applied for 2 000 h.

The change of capacitance measured before and after the test shall not be greater than 5 %.

Ajouter, à la fin de ce paragraphe, la note suivante:

NOTE – Dans le cas où des essais avec le même type de condensateur sont aussi effectués selon la CEI 1049, les échantillons qui ont subi avec succès l'article 8 de la CEI 1049 peuvent être utilisés pour éviter le besoin d'effectuer un conditionnement sous courant alternatif. Les condensateurs qui ont été conditionnés sous courant alternatif selon 17.1.1 sont considérés comme ayant subi des conditions de vieillissement équivalentes à celles de l'essai d'endurance de la CEI 1049.

Page 36

17.1.3 Conditions d'identification d'un condensateur devenu défectueux

Supprimer, à la première ligne, «10 %» et le remplacer par «1 %».

Page 38

17.2 Condensateurs autorégénérateurs – Conditionnement sous courant continu

Supprimer le premier et le second alinéa de ce paragraphe et les remplacer par les nouveaux alinéas suivants:

Si moins de 10 condensateurs sont devenus défectueux à la suite des essais indiqués en 17.1, cinq des nouveaux échantillons qui n'ont pas subi le conditionnement sous courant alternatif doivent être soumis successivement aux essais de conditionnement sous courant continu décrits en 17.2.1 jusqu'à ce qu'un total de 10 condensateurs défectueux soit obtenu. Si 10 condensateurs défectueux n'ont toujours pas été obtenus, alors les condensateurs qui ont été essayés selon 17.1 doivent être soumis successivement aux essais décrits en 17.2.1 jusqu'à ce qu'un total de 10 condensateurs défectueux soit obtenu.

Les essais de 17.2.1 doivent être effectués à une température d'essai de $(t_c + 10)^\circ\text{C}$.

Page 38

17.2.1 Préparation pour le conditionnement

Supprimer au point b) «300 mA» et le remplacer par «50 mA».